

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 11 juin 2018

Le CESER Centre-Val de Loire s’empare de sa 1^{ère} saisine citoyenne

Saisine citoyenne : mode d’emploi

Si une pétition est signée par au moins 4 000 signataires répartis sur l’ensemble du territoire régional, le mandataire unique de la pétition peut la soumettre au Président du CESER via un courrier lui transmettant le texte de la pétition et comportant des informations sur le nombre de signatures recueillies.

Le Président transmet ensuite ce courrier au Bureau. Celui-ci apprécie la recevabilité de la pétition, notamment le caractère régional de son objet et peut décider d’auditionner le pétitionnaire pour étudier les suites à donner.

Pour rappel, ce nouveau mode de saisine, novateur, qui ouvre la possibilité pour un mandataire d’une pétition de saisir le CESER Centre-Val de Loire, a été voté en novembre dernier par les membres de l’Assemblée. Cette procédure est expérimentée, pour la 1^{ère} fois en France, au sein d’un CESER.

La situation des hôpitaux publics en Centre-Val de Loire est un sujet majeur pour les habitants de la région

Au cours de la séance plénière du CESER du 16 avril 2018, le Président Chevée a reçu une délégation d’un collectif régional CGT à l’occasion du vote relatif au Projet régional de Santé 2.

Dans l’intervalle, le CESER a été destinataire de trois pétitions relatives à la situation du service public hospitalier en région, dont l’une émanant du collectif citoyen CITLab sur la problématique du CHRO. Ces pétitions ont toutes été étudiées et leur recevabilité a été validée par le Bureau du CESER. Aussi, le CESER a donné une suite favorable à cette saisine citoyenne dont il a été destinataire.

Dans la continuité de l’avis défavorable rendu à l’unanimité sur le PRS 2 et fort de ses travaux sur les questions de santé menés depuis plus de 10 ans, le CESER s’est emparé de cette saisine dont le sujet fait écho aux préoccupations des membres de l’Assemblée.

Une mise en marche rapide pour proposer des réponses concrètes

Le CESER a constitué un groupe de travail restreint conduit par Éric Chevée épaulé par Dominique Sacher, vice-président délégué à la santé.

Dans un souci de réactivité, un planning resserré a été défini, l'objectif étant d'être en mesure de produire des recommandations pour décembre 2018.

Une 1^{ère} réunion aura lieu le 15 juin et sera consacrée à l'audition des pétitionnaires de la CGT et de Anne Leclercq, vice-présidente du Conseil régional déléguée aux formations sanitaires et sociales et à la santé.

Début juillet, il est envisagé d'auditionner :

- le docteur Jean-Paul Briand, au titre du collectif Orléans Métropole Citoyen CITLab,
- la députée Stéphanie Rist, copilote du Plan Santé de la Ministre Agnès Buzyn,
- la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé, Anne Bouygard,
- et d'autres acteurs de la santé en région.

Le groupe de travail a également prévu de se rendre *in situ* pour nourrir sa réflexion et se rendre compte de la situation vécue dans les territoires. Ainsi, à partir de la rentrée de septembre et sur une période d'environ 3 mois, il se rendra à la rencontre des usagers et des personnels soignants, dans les hôpitaux de Châteaudun, de Blois, du Blanc, de Bourges...

Contact Presse : Sandrine BERTRAND

Tél : 02 38 70 30 41

sandrine.bertrand@regioncentre.fr

Qu'est-ce que le CESER ?

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional est une assemblée consultative placée auprès du Conseil régional avec lequel il forme la Région. Il réunit 100 membres issus du monde économique, social, associatif et environnemental que l'on identifie comme les « forces vives » de la région Centre-Val de Loire. Le CESER émet des avis et réalise des études sur les questions qui relèvent des compétences régionales au sens large.